

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Communauté de Communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



Concert de Noël de l'Ecole de Musique Intercommunale



Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement*. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

*(article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)





6	Aménagement du territoire
8	Contractualisation
10	Coopération transfrontalière
12	Développement économique
17	Commerce
19	Tourisme
21	Ecole de musique
22	Eau potable
26	Assainissement collectif et non collectif
30	Ordures ménagères
34	GEMAPI
38	Urbanisme - Droit des sols
41	Police municipale intercommunale
44	Fourrière automobile
45	Communication
48	Vie institutionnelle

Aménagement du territoire

1. Réhabilitation de l'ensemble immobilier des Fonteneilles à Beaucourt

Suite à l'étude de faisabilité commandée en 2016, la Communauté de Communes a lancé un appel à projet global pour le réaménagement du bâtiment et ses abords, en programme immobilier à vocation de logements pour les 2/3 du bâtiment, l'aile du bâtiment restante étant dévolue à l'accueil d'activités commerciales, tertiaires ou de service public.

Le marché a été attribué à la société Loft Company, société basée en Alsace et spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles en programmes de logements (projets réalisés sur Mulhouse et Guebwiller).

Avec le concours d'un cabinet d'architectes associés, la société a été chargée de proposer à la collectivité un programme global (plan paysager, plans d'aménagement intérieur, programme financier, grille de prix de vente...) permettant à terme la réhabilitation du bâtiment et la vente des lots en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement).

Plusieurs réunions se sont déroulées sur l'année 2018, permettant de lancer officiellement la pré-commercialisation le 16 juin 2018 en présence du Président de la CCST, du Maire de Beaucourt, du Sénateur, de la société Loft Company, des agences immobilières en charge de la commercialisation du projet et de nombreux participants.

La CCST s'est engagée à participer à cette pré-commercialisation à hauteur de 90 000 euros HT, qui réintégreront le compte d'exploitation si l'opération est lancée. Fin 2018, la CCST avait participé à hauteur de 67 991,49 euros. HT.



En parallèle, la Communauté de Communes, restant propriétaire de l'aile Sud du bâtiment ayant vocation à accueillir des activités tertiaires, de commerce ou des services publics, a travaillé avec la Ville de Beaucourt sur leur projet d'installation de la médiathèque et envisage d'installer les locaux de la Police Municipale Intercommunale ainsi que l'antenne beaucourtoise de l'École de Musique Intercommunale.



2. OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, la CCST a réalisé entre 2006 et 2010 une première OPAH dont le succès, associé au potentiel encore existant, a incité l'intercommunalité à initier une nouvelle démarche.

Un nouveau diagnostic a ainsi été mené en 2017 par le cabinet URBAM CONSEIL mettant en évidence diverses problématiques cumulatives et enjeux à traiter.

Ces enjeux ont été confortés par l'étude pré-opérationnelle d'OPAH comprenant notamment tout un travail de repérage des bâtiments dégradés, insalubres ou en précarité énergétique, étude réalisée par SOLIHA Doubs et Territoire de Belfort en 2018 pour un montant de 29 888,50 euros HT. Cette dernière étude a ainsi donné lieu à plus de 600 fiches de repérage terrain, apport précieux pour cibler les réhabilitations et a également permis de définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs à intégrer à la convention à passer avec l'ANAH, le but de cette étude étant de préparer au mieux la phase opérationnelle de suivi-animation qui débutera en 2019.

Les principaux objectifs de l'OPAH du Sud Territoire sont :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- l'amélioration du bâti existant : performances énergétiques, adaptation du logement à la perte d'autonomie et/ou au handicap,
- la lutte contre la vacance locative,
- le développement d'un parc à vocation sociale,
- la valorisation du patrimoine architectural.

Au niveau quantitatif, les objectifs globaux poursuivis dans le cadre de l'OPAH sont évalués à 204 logements minimum en 3 ans, dont 117 dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

A noter que l'ANAH et le Département accompagnent toutes les étapes de la démarche intercommunale.



3. Concession des Forges

L'année 2017 avait été marquée par l'aménagement de la place des Forges et de ses abords, et par la mise en œuvre de solutions de relogement pour les habitants de l'immeuble dit la Caserne.

L'année 2018 a été marquée par l'emménagement dès les premiers jours de janvier du siège social de LISI dans le premier étage du bâtiment R restructuré. Le groupe a pris une option sur la partie restant disponible du rez-de-chaussée pour y installer, à échéance de début 2020, son centre de formation des cadres, L.K.I., qui fonctionnera en lien avec plusieurs Universités et grandes écoles françaises et étrangères, affirmant ainsi la place centrale du Sud Territoire dans l'image du groupe.

La Caserne, vidée de ses habitants, a fait l'objet d'une démolition complète, précédée d'un désamiantage. Les espaces ainsi libérés, complétés par l'acquisition d'une bande de terrain non bâti, ont fait l'objet de premiers travaux d'aménagement. Le mur de soutènement en bordure de la RD 19 a été refait en enrochements, avec la pose d'un garde-corps. Prélude à l'aménagement d'un espace de stationnement qui sera finalisé en fonction des besoins des entreprises présentes sur le site, une plate-forme en tout venant a été réalisée sur l'ensemble de l'emprise après évacuation des déblais de la déconstruction. Les travaux de remise en état des dispositifs de vannage sur le canal usinier ont été poursuivis et se sont achevés avec la réfection du seuil au droit du bâtiment de LISI Automotive.



Contractualisation

1. Contrat de ruralité

Pour mémoire, la CCST et l'État ont signé, le 13 mars 2017, un Contrat de ruralité d'une durée de 4 ans, premier du département. À l'instar des contrats de ville, les contrats de ruralité coordonnent les moyens financiers et planifient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accès aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

En 2018, la mise en œuvre des 27 projets structurants intercommunaux et communaux inscrits dans ce contrat s'est poursuivie. Ils représentent un montant total de 16 665 700 € dont 2,68 M€ de financements de l'État.

Parmi les projets structurants inscrits au Contrat de ruralité :

- Restructuration d'une friche commerciale à Delle ;
- Aménagement de la Place des Forges à Grandvillars ;
- Pôle touristique rural à Brebotte ;
- Parking de covoiturage à Delle ;
- Reméandrement de l'Allaine ;

...

2. TEPCV



Dans le prolongement de la convention signée en juillet 2016, la mise en œuvre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) s'est poursuivie. Pour mémoire, l'enveloppe allouée aux actions inscrites dans cette

démarche s'élève à près de 500 000 € pour un investissement global de plus de 1 385 000 €. Y figure notamment la déchetterie de Florimont, inaugurée en novembre 2018.

3. Contrat métropolitain et volet territorial

De manière à soutenir le dynamisme des plus grands pôles urbains de Bourgogne Franche-Comté et à les épauler dans leurs charges de centralité, la Région a choisi de les accompagner dans leurs projets au travers de contrats de développement métropolitains. Dans ce cadre, la Région a décidé d'élaborer un contrat métropolitain 2018-2020 pour le Nord Franche-Comté via les services du Pôle métropolitain.

L'année 2018 a ainsi été consacrée aux discussions et négociations avec les services régionaux en vue de signer en 2019 un contrat métropolitain comprenant également un volet territorial.

Les projets soutenus concernent le développement de l'attractivité, le tourisme, le développement durable et la transition écologique et énergétique, l'enseignement supérieur et la recherche, le soutien aux filières économiques stratégiques, les grands équipements structurants et la culture. Ils permettront notamment de renforcer le rayonnement, national et international, du Nord Franche-Comté et de la Bourgogne Franche-Comté.

4. Territoire d'industrie

Le Nord Franche-Comté, dont fait partie le Sud Territoire, est historiquement une terre d'industrie, de créateurs et d'innovation.

Lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, le Nord Franche-Comté a été identifié par le Premier ministre comme l'un des 124 Territoires d'industrie français. Cette labellisation s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de reconquête industrielle et de développement des territoires. Les projets portés par le territoire sous la houlette du Pôle métropolitain étant matures, le Nord Franche-Comté a obtenu de la Région Bourgogne Franche-Comté qu'elle lui accorde le statut de territoire pilote, qui lui permettra de signer en 2019 un contrat « Territoire d'industrie ».

Un label doté d'une enveloppe de 1,3 milliard d'euros au niveau national qui permettra de soutenir des projets en lien avec quatre grands axes : l'attractivité, les compétences, l'innovation et la simplification réglementaire. Une belle reconnaissance pour le Sud Territoire, son histoire, le savoir-faire de ses entreprises et de leurs salariés et l'engagement constant de familles d'industriels. Avec des perspectives d'investissements prometteuses pour le bassin d'emploi.

5. Revitalisation des bourgs-centres : Appel à Manifestation d'Intérêt Régional

La Région a lancé en mars 2015 un appel à manifestation d'intérêt : Revitalisation des Bourgs-Centres Franc-Comtois.

Après la présentation du diagnostic élaboré par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort en 2016, la CCST s'est engagée dans la phase 2 de l'Appel à Projets, sous une candidature commune aux 3 bourgs-centres.

Conformément au cahier des charges de la Région, la CCST, en étroite partenariat avec les 3 bourgs-centres lauréats, a ainsi lancé début mars 2018 une étude de programmation qui vise notamment à définir un échéancier et un plan d'actions. Cette étude est financée à 60 % par la Région, le reste étant supporté à parts égales par chaque bourg-centre et par la CCST. Elle a été confiée au groupement VERDI / PIVADIS pour un coût total de 64 167,75 € HT.

L'année 2018 a donné lieu à plusieurs réunions : deux Comités de pilotage et deux Comités techniques communs, deux séries de Comités techniques individuels (par bourg-centre) et deux ateliers participatifs (le 25 septembre à Grandvillars et le 06 novembre à Delle).

La dernière étape consistera en 2019 en la négociation de la convention avec la Région d'une durée de 3 ans, la Région s'engageant à apporter une enveloppe de 1 500 000 € en cofinancement des projets inscrits.



Coopération transfrontalière

1. Programme de promotion du covoiturage dans l'Arc Jurassien

De façon à apporter une réponse à la problématique des déplacements domicile-travail en voiture individuelle, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et l'association arc jurassien.ch portent un programme INTERREG de coopération franco-suisse destiné à promouvoir la pratique du covoiturage à l'échelle du massif. La Communauté de Communes participe depuis 2015 à la phase 3 du programme, organisée autour de 4 thèmes de travail :

- Continuer à innover pour simplifier au maximum l'inscription et le passage à l'acte,
- Toucher de nouveaux publics,
- Intensifier le programme en poursuivant les animations,
- Pérenniser le dispositif.

Si la participation à cette démarche a permis d'initier localement des réflexions ayant notamment abouti à la création d'un parking de covoiturage à Delle (voir ci-après), le faible impact dans le Sud Territoire des actions de sensibilisation menées dans le cadre du programme ont incité la CCST à ne pas prolonger son implication au-delà du 31 décembre 2018.

Le coût de la participation au projet pour la CCST est évalué à 108 028 euros TTC sur 3 ans et le programme bénéficie d'un soutien de l'Europe au titre des fonds FEDER Interreg de l'ordre de 64 817 euros, et de l'État au titre du Commissariat de Massif de 5 802 euros. L'autofinancement de la collectivité s'élève à 37 409 euros TTC dont 16 409 euros de participation financière et 21 000 euros de valorisation de l'ingénierie interne.

www.covoiturage-arcjurassien.com

COVOITURAGE
Arc Jurassien
ENTREZ
À plusieurs
c'est meilleur

On y va ensemble ?
+ 41 (0)800 25 26 27 (APPEL GRATUIT)

Partenaire : comtejur.ch

Interreg
France - Suisse

UNION EUROPEENNE

2. Création d'un parking de covoiturage

La CCST a validé la création, sur la zone du Technoparc, d'un parking-aire de covoiturage libre d'accès à tous les usagers et à toute heure, offrant une solution de covoiturage organisé. Il a été décidé de réaliser un parking de 59 places sur une surface foncière de 3 270 m².

La Collectivité a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet CLERGET en avril 2017 pour un montant de 13 785,50 € HT.

En avril 2018 une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux du parking (CCST) et de sa desserte (SODEB), la Communauté de Communes étant maître d'ouvrage et coordinateur du groupement de commande mis en place avec la SODEB.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 mai 2018, a validé l'attribution des marchés suivants :

Lot n°1 - Terrassement, Voirie, Eaux pluviales : entreprise EUROVIA pour un montant de 188 948,45 € HT.

Lot n°2 - Gaz et Eclairage public : entreprise HAEFELI pour un montant de 44 450,00 € HT.

Le coût de réalisation du parking pour la collectivité se monte au total à 259 369 € HT.

Ce projet a fait l'objet d'une aide de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 41 000 € dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD 2015-2017) ainsi que de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 59 033,22 €.

Une demande d'aide a également été déposée au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER 2014-2020). Le dossier est en cours d'instruction.

Les travaux ont débuté en août 2018 et l'inauguration du parking a eu lieu en novembre 2018.



Développement Economique

1. Zones d'Activités de la CCST

L'année 2018 a renouvelé pour l'année 2018, le marché d'entretien des zones d'activités et de la gare de Delle, marché signé avec l'entreprise CHAMOIS en 2017 pour un montant de 27 272,25 € HT.

1.1 ZAC des Chauffours à Delle

Le Conseil Communautaire a validé en janvier 2018 la vente à M. PECQUEUX, dirigeant la société BIOLID France dont le siège social se trouve à Turckheim (68), de 12 000 m² environ au prix de vente de 22 € HT/m² afin d'y installer une nouvelle entité d'usine de méthanisation « BioliDelle ». L'activité principale de cette dernière est le traitement et l'élimination des déchets organiques non dangereux.

L'année 2018 a offert le temps nécessaire à la réflexion, la concertation et la maturation du projet

Bâtiment relais installé sur la Zone des Chauffours :

Les baux de courte durée se poursuivent dans deux des quatre cellules du bâtiment :

- Une cellule de 300 m² à la SARL Ernest ROTH France spécialisée dans la vente de machines et équipements notamment dans le domaine agricole pour un loyer mensuel de 1 530,67 € HT augmenté de la TVA,
- Une cellule de 300 m² à l'entreprise FC Dépannage 90 spécialisée dans le dépannage de véhicules pour un montant de 1 540,55 € HT augmenté de la TVA.

Deux cellules de 300 m² restent libres à la location.

1.2 ZAC des Grands Sillons

Une parcelle de terrain de 12 ares (parcelle n°1113 section A) pour un montant de 21 600 € HT soit 18 € HT/m² a été vendue à la SCI Sud Patrimoine le 11 décembre 2018 dans le cadre d'un projet de construction d'un cabinet dentaire.





1.3 ZAC du Technoparc à Delle Projet d'aménagement d'une parcelle de 3ha 10a 32

Début 2017, une relation a été établie avec la société SOPIC NORD, spécialisée dans l'aménagement de zones d'activités. Les discussions menées entre l'aménageur et la collectivité ont permis de déboucher sur un projet de création d'une aire de services, présentant la caractéristique d'être accessible à la fois depuis l'axe, mais desservant également les environs.

Les implantations prévues sont celles que l'on trouve, de façon classique, sur une aire de services et sont déjà définies :

- une station-service et sa boutique ;
- un espace de petite restauration, essentiellement à destination de la clientèle de passage ;
- un magasin alimentaire.

En termes financiers, la cession projetée est proposée au prix de 30 € HT du m². La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix de 882 091 € HT.

L'année 2018 a offert le temps nécessaire à la réflexion, la concertation, la maturation du projet et la rédaction de la promesse de vente qui sera signée en 2019 avec HURBAN DEVELOPPEMENT (anciennement SOPIC NORD).

Projet de vente de foncier à la Société ML3

Monsieur LAQUET s'est porté acquéreur d'environ 10 000 m², foncier à détacher de la parcelle actuelle « BONTENIE » cadastrée section BO n° 104 d'une contenance totale de 5 ha 26 a 48 ca qui jouxte sa propriété et ce dans le cadre d'un nouveau projet.

Le Conseil Communautaire a validé, en décembre 2018, le prix de vente de ce foncier à 24 € HT/m².

Un compromis de vente a été signé avec le porteur de projet en mars 2019.



2. Réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allaine à Delle

En juin 2017, le Conseil Communautaire a validé le projet de réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allaine qui n'abrite plus qu'une seule enseigne d'optique.

En matière de surface cet ensemble immobilier, d'environ 1 500 m², permettra après découpage de disposer d'une dizaine de cellules commerciales, permettant de créer un effet de masse et donc d'entraînement.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu en octobre 2017 avec le groupement SOLMON Architecture, CETEC, PROJELEC, NRTHERM et BUGNA afin de mener à bien cette opération.

Au cours de l'année 2018 :

La collectivité a été mandatée par le Syndicat des Copropriétaires de la ZAC de l'Allaine dont elle fait partie pour effectuer les travaux dans le cadre d'un groupement de commande réalisé entre la Communauté de Communes et le Syndicat des Copropriétaires. En juillet 2018 une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux et le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2018, a validé l'attribution des marchés suivants :

- Le lot n° 00 désamiantage à l'entreprise BATICHOC Désamiantage pour un montant de 90 200 € HT,
- Les lots n° 01 à 09 au groupement d'entreprises AUBE pour un montant de : 1 216 175,22 € HT,

Pour un total général tous corps d'état et sans option de 1 306 375,22 € HT.

Le coût total du projet s'élève à 2,2 M€ HT.

LCe projet fait l'objet d'une aide de l'Etat de 300 000 € dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL 2017), de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 300 000 € dans le cadre du contrat métropolitain volet « Cap Territoire ».

Une demande d'aide est en cours d'instruction par les services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et une demande d'aide sera déposée au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER 2014-2020).

Les travaux ont démarré en janvier 2019 par le désamiantage du bâtiment.

L'ouverture du centre commercial est prévue en décembre 2019.

3. Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique de soutien aux bourgs-centres, s'est portée acquéreur au cours de l'année 2018 de trois cellules et de quatre places de stationnement dans le pôle médico-tertiaire de Beaucourt.

Le montant de l'acquisition en août 2018 des trois lots 21, 24 et 25 d'une surface totale de 238,11 m² et des 4 places de parking s'élève à 502 739 € HT.

Cet achat doit permettre l'installation, à terme, de médecins ou professions paramédicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la ville de Beaucourt et les communes avoisinantes.

Dans l'attente de l'installation de professionnels de santé pouvant nécessiter un temps de préparation, la Collectivité a loué une partie des locaux (lots 24 et 25 + 4 places de parking) à un porteur de projet. Le bail dérogatoire d'une année est contracté entre les deux parties début 2019 avec un montant de loyer de 1 531,725 € HT par mois.



4. Mise en place d'une politique intercommunale d'aide à l'immobilier d'entreprise

Par délibération en date du 08 mars 2018, la Communauté de Communes a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises situées sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la Collectivité.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique économique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Au cours de l'année 2018, une entreprise a bénéficié de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour un montant de 40 000 € (montant plafond octroyé par la Collectivité).

5. Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

De nombreuses réunions ont été organisées avec les partenaires du développement économique (ADN FC*, AUTB**, SODEB***, TANDEM) par et dans les locaux de l'ADN FC afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

Le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire

Parallèlement la CCST maintient, dans le cadre de sa compétence en développement économique, son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprise du Sud Territoire créé en 2011. Elle participe régulièrement à l'organisation de rencontres avec les Chefs d'Entreprises locaux lui permettant ainsi de mieux connaître les acteurs économiques présents sur son territoire et d'appréhender le contexte local.

Elle apporte également son soutien dans l'organisation des manifestations du Club (réunions thématiques et événements conviviaux).

Le Club des Chefs d'Entreprises compte 48 adhérents en 2018.

*Agence de développement économique Nord Franche-Comté

**Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

***Société d'équipement du Territoire De Belfort

6. Les Différents partenariats

La Communauté de Communes est entrée en 2018 au capital de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté par souscription d'une action à hauteur de 5 000 €.

Avec la Mission Locale Espaces Jeunes de Delle

La Communauté de Communes, consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes résidant sur le territoire communautaire, a poursuivi au cours de l'année 2018 son soutien financier dans le cadre des actions et des projets de la Mission Locale (par convention) afin de favoriser la mobilisation et l'insertion des jeunes dans l'emploi. La collectivité verse une subvention annuelle de 45 € par jeune accueilli. En 2018, le montant de la subvention octroyée par la CCST à la mission locale s'est élevé à 23 310 €.

Avec le MEDEF Franche-Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

Une convention de partenariat d'une année a été renouvelée en 2018 entre la Communauté de Communes et le Mouvement des Entreprises de France en Franche-Comté dans le cadre d'actions spécifiques de mises en place pour l'emploi.

Cette action a pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et des représentants d'entreprises et également de développer les ressources externes nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi de ses habitants.

Le bilan 2018 de parrainage fait état de 25 personnes suivies avec 56 % de sorties positives (toutes sorties confondues sauf abandon et recherche d'emploi en cours) et 32 % de sorties en emploi durable.

Le montant du financement de la collectivité dans cette action de parrainage 2018 s'élève à 7 000 €.

Avec l'Agence de Développement Economique Nord Franche-Comté (ADN FC)

Par délibération en date du 11 juin 2015, la Communauté de Communes du Sud Territoire a adhéré à l'ADN-FC et contribue depuis à l'équilibre de son budget aux côtés du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, de la Communauté de Communes des Vosges du Sud et de la Région.

Conformément à ses statuts et au bénéfice du territoire sur lequel elle intervient, l'ADN-FC a pour objet :

- de susciter et de favoriser l'implantation et le développement de nouvelles activités qu'elles soient issues d'entreprises déjà installées ou nouvelles,
- de favoriser et coordonner le développement économique,
- de promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives,
- d'œuvrer au maintien et au développement de l'emploi.

Début 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2018-2020 a été signée entre les deux parties. Cette convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs de l'ADN-FC et de la Communauté de Communes en vue de permettre à l'Agence de développer ses actions sur et au profit du périmètre du Territoire.

En contrepartie des actions menées en 2018 par l'ADN-FC, la CCST a versé une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €.

Commerce

1. L'OCMACS

L'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) est menée depuis début 2016 par la Communauté de Communes du Sud territoire. Elle a pour but de redynamiser le tissu commercial et artisanal du Sud Territoire dans le cadre d'un partenariat avec les chambres consulaires, les associations de commerçants, les collectivités locales et l'État.

Elle comporte 8 actions, dont l'action 8 consacrée à l'embauche d'un animateur dédié à l'opération.

ACTION 1 : Implantation d'une conciergerie d'entreprise

Action annulée faute d'avancée concrète dans le projet et enveloppe dédiée réaffectée sur une autre action.

ACTION 2 : Étude d'un plan de communication commerciale

Utilisation du nouveau logo pour les manifestations des Commerçants & Artisans.

Participation à diverses animations commerciales (jeu concours, opération commerciale avec thématique...) avec les 2 ACA (Associations des Commerçants et Artisans).

ACTION 3 : Renforcement de la signalétique

Suite à une consultation courant septembre 2017, avec renégociation pour la 1^{ère} tranche des panneaux en février 2018, la société PUBLIMAT s'est vue attribuer le marché de 24 panneaux (dont 6 sont déjà installés sur les communes de Delle et Grandvillars) pour un montant total de 54 840 €.



ACTION 4 : Valorisation de marchés du terroir

Après la 1^{ère} manifestation du marché du Terroir de la Communauté de Communes le vendredi 22 septembre 2017, 3 autres villages en 2018 ont manifesté leur intérêt (Joncherey, Thiancourt et Réchésy). Un peu plus de 500 visiteurs ont été accueillis sur ces 3 manifestations.



ACTION 5 / ACTION 6 : Diagnostic préalable à l'investissement des professionnels / Aide à la rénovation et à la mise aux normes des locaux professionnels

Action terminée, 5 comités de pilotage ont eu lieu entre le 24 juin 2016 et le 09 février 2018, 26 dossiers ont été traités et 101 084,82 € de subventions attribuées.



ACTION 7 : Animation commerciale collective portée par les 2 ACA

- Collaboration avec les 2 ACA de Delle / Joncherey / Grandvillars et de Beaucourt pour leurs différentes manifestations. Un travail pour optimiser la communication a été réalisé avec les associations afin de développer leur notoriété et d'augmenter le nombre d'adhérents.
- Participation aux réunions des 2 ACA.
- Collaboration avec les Mairies (notamment Delle et Beaucourt) dans le cadre du réemploi des cellules commerciales vacantes.



2. Actions complémentaires

- Centre commercial de l'Allaine : multiples réunions avec les futurs candidats pour information sur l'avancée du projet. Présentation sur plan des cellules à chaque commerçant concerné, élaboration des plans d'agencement.
- Installation de nouveaux commerçants : rencontre, échanges et accompagnement des candidats pour recherche des locaux vacants en adéquation avec leurs demandes, quelques installations ont abouti (Restaurant Joncherey – Auto-école à Delle – Fleuriste à Grandvillars...).



Tourisme

Le tourisme constitue aujourd'hui un axe stratégique de développement économique et d'attractivité du Sud Territoire dont les enjeux et les perspectives sont formalisés dans le Schéma de développement touristique 2017-2020.

Pour mémoire, la politique touristique de la CCST s'est d'abord matérialisée par les sentiers de randonnée familles, aujourd'hui au nombre de 20, puis par la création de produits d'accueil pour les touristes (pochettes, magazine touristique, sets de table) et, en 2016, par l'ouverture du site de l'Eco-village des cabanes des Grands Reflets à Joncherey.

1. Pôle touristique rural de Brebotte

Dans le cadre de son Schéma de développement touristique 2017-2020, la CCST a lancé la construction d'un pôle touristique rural proposant, entre autres, un accueil et une offre d'hébergement aux cyclotouristes. Le site du « Café du Canal » à Brebotte a paru idéal car situé au carrefour de plusieurs opportunités : sur l'axe de l'EuroVélo6, sur l'itinéraire fluvial du Rhône au Rhin qui dispose à moins de 100 m d'un ponton d'accostage (réalisé par la CCST) et sur l'un des sentiers de randonnée famille (fiche rando CCST n° 18 : Sur le chemin des moines de Cluny).

Après l'avoir acquis en 2016, la CCST a procédé en 2017 à la démolition de l'ancien bâtiment qui, au vu des contraintes sanitaires et de sécurité, ne pouvait être conservé.

En septembre 2018, les travaux de construction du nouveau bâtiment, confiés à la SPL Sud Immobilier, ont été lancés.

Le projet est soutenu par le Département du Territoire de Belfort, la Région Bourgogne Franche-Comté (CADD) et par l'État (DETR).

Le nom commercial de l'établissement sera l'Auberge du Canal. D'une surface de 350 m², le bâtiment de type sundgauvien comprendra notamment :

- un restaurant d'une capacité de 35 couverts.
- 5 chambres dont 1 chambre située en RDC accessible aux personnes à mobilité réduite.
- une aire naturelle de camping avec des sanitaires indépendants dédiés, accessibles depuis l'extérieur.

- un point d'accueil et d'information touristique.
- une grande terrasse exposée au sud permettrait aux promeneurs, randonneurs, pêcheurs de faire étape dans un cadre champêtre agréable.
- un parking d'une vingtaine de places.
- le label « accueil vélo » avec notamment des équipements dédiés à l'entretien et la petite maintenance des vélos (aire de nettoyage, outils pour petites réparations...).

Evolution des travaux entre décembre 2018 et février 2019 :



2. Accompagnement des projets touristiques

La CCST a signé en 2017 3 conventions d'accompagnement de projets touristiques parmi lesquels la création d'hébergements sur le site du Moulin de Courtelevant. La structure, inaugurée le 1^{er} septembre 2018, permet de loger une quarantaine de personnes et densifie grandement l'offre du Sud Territoire. Les salles peuvent par ailleurs accueillir 50 personnes. Sur un projet de plus de 652 000 €, la CCST a octroyé une aide de 65 200 €.



3. Partenariat avec Belfort Tourisme

Depuis 2010, la CCST et Belfort Tourisme ont mis en place un partenariat en vue d'œuvrer collectivement au développement touristique du Sud Territoire. Ce partenariat se matérialise chaque année par la signature d'une convention précisant les modalités d'action commune en matière d'information/d'accueil/dépromotion mais aussi de développement et de commercialisation.

La convention 2018 a été conclue le 13 novembre entre Christian RAYOT, Président de la CCST et Claude JOLY, Présidente de Belfort Tourisme.

Parmi les opérations inscrites à la convention, figurent notamment l'actualisation du guide touristique spécifique au Sud Territoire et la mise en place d'animations estivales dans le « Sud ».



4. Produits d'accueil

Dans le cadre de son partenariat avec Belfort Tourisme, la CCST a réédité en 2018 plusieurs outils de promotion touristique :

PASS TOURISTIQUE



Le « Pass Touristique » est remis par les hébergeurs aux touristes qui séjournent au moins une nuit dans le Sud Territoire. Il permet de bénéficier d'offres touristiques promotionnelles chez un certain nombre de partenaires dans le domaine des loisirs, de la restauration et de la gastronomie.

CARTES POSTALES

La série de 3 cartes postales spécifiques aux paysages du Sud Territoire a été rééditée en 2018.



SETS DE TABLE

A destination des restaurateurs du Sud Territoire, le modèle de set de table élaboré dans le cadre de la campagne de communication 2016, a été réédité pour faire face à la demande.



5. Sentiers de randonnée

La CCST entretient de manière permanente ses 20 sentiers de randonnée via une convention annuelle signée avec BALISAGE 90. Les plaquettes d'information relatives à ces sentiers ont été rééditées en 2018.

Ecole de musique

L'année 2018 a été marquée par la prise en charge par la CCST (Communauté de Commune du Sud Territoire) de la compétence Musique et plus particulièrement de l'enseignement musical spécialisé ; cela s'est traduit par la création en septembre de cette même année, d'un nouveau service au sein de la collectivité, l'EMIST (Ecole de Musique Intercommunale du Sud territoire), fruit de la fusion entre 2 entités déjà existantes, école de musique de l'Union Delloise (école d'harmonie) et EMMAP (Ecole Municipale de Musique et d'Arts Plastiques) de Beaucourt.

Cette nouvelle école de musique a connu des débuts encourageants avec un effectif total des inscrits dépassant la centaine (106), en progression de presque 30 %, avec un volume horaire hebdomadaire aux alentours de 70 heures. Son équipe pédagogique est constituée de 17 enseignants, et elle est animée par un directeur, assisté d'un adjoint administratif.

Fin 2018, l'école s'est rendue particulièrement visible lors de 3 manifestations :

- Les « Portes ouvertes » en septembre (15/09/2018).

Elles se sont déroulées avant la reprise des enseignements musicaux et a connu une belle affluence, en enregistrant plus d'une trentaine d'inscriptions.

Elle a réuni l'ensemble de l'équipe sur les 2 sites d'enseignements principaux de Delle et Beaucourt, qui a pu faire découvrir les différents instruments et pratiques musicales, dispensés dans cette nouvelle école de musique.



- La journée « Portes ouvertes » de la réouverture de la ligne ferroviaire Delle-Belfort (08/12/2018).

L'école s'est inscrite dans le dispositif festif mis en place par la SNCF sur l'ensemble de la ligne et a produit une prestation d'environ ½ heure à la gare de Delle, réunissant une quarantaine d'élèves, instrumentistes et chanteurs et ce, devant une centaine de spectateurs.



- Le Concert de Noël (14/12/2018) à Grandvillars (salle de spectacle).

Ce premier grand rendez-vous musical de l'école a rassemblé entre 60 et 70 élèves et l'ensemble de l'équipe pédagogique autour des pratiques collectives et de la thématique des fêtes de fin d'année... devant un public d'environ 120 à 130 personnes.



Eau Potable

1. Preamble

La prise de compétence eau potable est effective depuis 15 ans. Le service des eaux avait alors été créé par transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existants utilisés par les communes et les deux anciens syndicats présents sur le territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Aussi depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service des eaux.

En mars 2010, la CCST a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence et exploite ainsi directement en régie ses différents réseaux et infrastructures.

Le service eau potable alimente aujourd'hui 8 600 abonnés avec une infrastructure représentant 227 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production d'eau potable (mise en service du puits F2), 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et ou surpresseurs).

Les grandes orientations poursuivies par le service sont :

- La mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur eau potable validé en 2006 et réactualisé chaque année,
- La réalisation d'un processus constant d'entretien et d'amélioration du patrimoine de la collectivité,
- Le respect des exigences réglementaires,
- La pérennisation de la régie.



2. Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par la poursuite d'importants travaux concernant la sécurisation de l'unité de production de Grandvillars et l'autosuffisance en eau de l'unité de distribution de Beaucourt. Sans oublier la poursuite de travaux de renforcement et/ou renouvellement de réseaux d'eau et de modernisation des bâtiments d'exploitation.

2.1 Le fonctionnement du service

Le service travaille jour après jour à l'amélioration d'un patrimoine commun. L'exploitation en régie de la quasi intégralité des 27 communes (26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia jusqu'au 31 décembre 2019) nécessite une implication journalière pleine et entière, précise et pointue avec comme appuis les agents, les compétences, l'expertise et l'expérience du service.

Le service est quant à lui marqué par :

- une continuité de service confirmée pour les abonnés tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation excédentaire permettant des investissements),

- une attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau (à PMA* et au SIEA**) et la production d'eau potable afin de maîtriser leurs impacts financiers,

- le pilotage de marchés publics permettant de répondre aux besoins d'exploitant avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

Ainsi, assurer une continuité de service, c'est avoir...

... une organisation humaine et matérielle au service de ses abonnés avec :

- une équipe composée d'hommes et de femmes qualifiés, polyvalents et spécialisés,

- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés (1 superviseur et 35 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les diverses installations et réseaux, 1 corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuite (75 modules) pour identifier les réseaux et branchements fuyards, des véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides, etc.).

*Pays de Montbéliard Agglomération

**Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers

2.2 Un bilan technique et financier stable

L'année 2018 présente :

- Une stabilisation des prélèvements dans le milieu naturel avec 3 857 m³ (+ 0,8%) d'eau mis en circulation quotidiennement (hors Joncherey).

- Des ventes d'eau ou échange d'eau avec le Grand Belfort, la balance reste légèrement excédentaire en faveur de la CCST en 2018.

- Des achats d'eau pour 2018 (pour rappel : à PMA pour l'Unité de Distribution de Beaucourt et au SIEA pour l'UDI de Croix – Villars le Sec), sont toujours à la baisse avec encore 752 m³ de moins par rapport à 2017. Cela représente une diminution d'achat d'eau de 100 000 m³ depuis 2010 soit environ - 25 % en 9 ans. Ceci est le fait d'un travail permanent de recherche de fuites, d'interventions rapides pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées ou renouveler totalement les branchements fuyards et d'une gestion patrimoniale adaptée depuis la reprise de l'unité de distribution de Beaucourt par la CCST.

- Un prix de l'eau sur notre collectivité ajusté au plus près des besoins depuis janvier 2009 (+ 8 % seulement en 9 ans) par comparaison avec la moyenne nationale (+ 21 %, source INSEE indice 04410 : prix à la consommation, alimentation en eau). Cette augmentation permet de rembourser les emprunts engagés pour financer les importants travaux de sécurisation et d'augmentation de la production d'eau potable des pompages de Faverois (mise en service du F2) ou encore la mise au norme de l'unité de production de Grandvillars.

- Un budget maîtrisé tant en fonctionnement (excédent de 312 344 € pour un budget réalisé en recettes à hauteur de 2,575 millions d'€) qu'en investissement (1,4 millions d'euros de dépenses dont 814 147 € de restes à réaliser) et permettant d'assurer un bon niveau d'entretien patrimonial (362 411 € HT consacrés à l'entretien et à la réparation du réseau AEP*) tout en conservant un endettement raisonnable et limité (3,09 millions d'€).



*Adduction d'eau potable



2.3 Les investissements en 2018

Les investissements 2018 ont été marqués par une gestion patrimoniale impactée directement ou indirectement par l'exploitation des infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), et la coordination avec les autres communes.

Ainsi, l'année 2018 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- l'engagement du renouvellement de la canalisation d'échange avec le Grand Belfort, sous le pont du canal, à Brebotte pour 52 000 € HT.
- le lancement de la réhabilitation de l'unité de production (station pompage + réservoir) de Grandvillars, pour un coût de 650 000 € HT.
- la poursuite des travaux de réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes-les-Grands avec la réfection des bétons des fûts, des étanchéités des cuves et des dômes (intérieur et extérieur), le renouvellement des canalisations intérieures par des matériaux inertes et pérennes (inox) et des différents garde-corps et portes d'accès pour la sécurisation ; pour un coût de 550 000 € HT.

- l'anticipation du transfert de compétences du réseau de Joncherey, avec le renforcement de 60 ml de canalisations en fonte ductile au DN 150 rue d'Alsace pour 10 000€.

- le renouvellement pour sécurisation de différents matériels et équipements d'exploitation sur nos installations de production, distribution ou stockage d'eau potable pour un total de 16 475 € HT.

- la poursuite des études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'unité de production de Beaucourt.

Assainissement collectif et non collectif

1. Préambule

La compétence assainissement collectif a été prise au 1^{er} janvier 2011. Le service assainissement a alors été créé par transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existants utilisés par les communes et l'ancien syndicat du SIAVA.

L'année 2018 a été marquée par la réalisation de travaux et d'études pour l'engagement de projets d'assainissement :

- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif de réseaux sur Courtelevant tranche 1 ; mise en séparatif de la rue d'Alsace à Joncherey ; mise en séparatif du quartier du collège à Delle ;

- de travaux sur les stations d'épuration : remplacement du dégrilleur de la station d'épuration de Grandvillars ; réhabilitation des vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars ;

- d'études de maîtrise d'œuvre : création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ; réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt ; mise en séparatif du secteur des Fonteneilles à Beaucourt ; mise en séparatif de réseaux sur Florimont tranche 1

La CCST a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. L'ensemble des communes est géré en régie.

Cette compétence concerne à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le territoire, et la gestion et l'entretien des infrastructures.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- la poursuite des travaux engagés par les communes,
- la réalisation des travaux inscrits dans le contrat de rivière,
- la réalisation des travaux en fonction des impératifs fixés par l'Etat et les aides financières de l'Agence de l'Eau,
- la mise en œuvre des schémas directeurs.

2. Une organisation humaine et matérielle

Ainsi le service assainissement en 2018, c'est :

- une organisation et 8 personnes qualifiées et spécialisées dans la gestion de l'assainissement pour 7,25 ETP (Equivalent Temps Plein),

- un accueil et un secrétariat mutualisés avec les services des eaux et des ordures ménagères sur le pôle technique de Grandvillars,

- des moyens matériels spécifiques (7 véhicules, postes informatiques, outillages, pompes, nettoyeur haute-pression, matériel de sécurité : détecteurs gaz...),

- l'achat de matériel d'analyse pour le fonctionnement des STEP (STation d'ÉPuration des eaux usées).

Les interventions techniques en 2018 ont ainsi été constituées de :

- l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmés, la dératisation des réseaux par les techniciens, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens.

- l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage,

- la réparation ou création de branchements (36 réparations + 30 mises à niveau de tampons + 15 créations de branchements pour nouvelles constructions),

- le suivi des programmes de lotissements,
- la réalisation de 310 contrôles de branchement, 123 dans le cadre de ventes,

- l'encadrement de visites scolaires sur la station de Grandvillars.

3. Evolution des m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement collectif et tarification 2018

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement en 2018 est de 892 276 m³.

Depuis 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique pour la redevance assainissement à 1,75 euros HT/m³. Ceci reste identique en 2018.

Le prix du m³ d'eau a été de 2,10 euros TTC en 2018.

A noter que le montant de la redevance était très variable auparavant en fonction des communes.

A cela s'ajoute 0,155 €/m³ pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte prélevé pour le compte de l'Agence de l'Eau.

4. Les investissements en 2018

Les investissements 2018 ont été marqués

• par les études d'un montant d'environ 54 495 euros, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,

- poursuite des études de faisabilité de l'assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne,

- poursuite des études pour la réhabilitation de la STEP de Beaucourt,

- études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du secteur des Fonteneilles à Beaucourt,

• et les travaux pour un montant de 1 156 380 € dont :

- poursuite des travaux d'assainissement sur les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte)

- réalisation des travaux de mise en séparatif de la rue d'Alsace à Joncherey,

- réalisation des travaux de mise en séparatif du quartier du collège à Delle,

- remplacement du dégrilleur de la station d'épuration de Grandvillars,

- réhabilitation des vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars.

5. Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- le contrôle des installations neuves, depuis leur conception, jusqu'à leur réalisation,
- le diagnostic des installations existantes,
- le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes (tous les 4 ans).

Le règlement du SPANC a été instauré à la création de celui-ci par délibération en date du 12 décembre 2008.

5.1 Tarifs

Les tarifs pour 2018 des prestations n'ont pas évolué depuis 2009 et sont les suivants :

- 63,51 € HT pour un contrôle d'installation déjà existante,
- 63,51 € HT pour une vérification de conception (installation neuve),
- 63,51 € HT pour une vérification d'exécution (installation neuve),
- 56,87 € HT pour un contrôle périodique.

Concernant le service facultatif d'entretien, une participation de 22 € HT est demandée pour les frais de gestion. La vidange d'une fosse standard de 3 m³ est de 178,54 € TTC et 57,63 € TTC pour un bac à graisse.



5.2 Synthèse des contrôles réalisés en 2018 par le SPANC

Le SPANC a réalisé, en 2018 :

- 28 certificats d'urbanisme,
- 17 permis de construire,
- 76 contrôles suite à travaux,
- 165 diagnostics d'installations existantes,
- 20 diagnostics.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 100 %, avec des réserves régulières sur la mise en place des ventilations à terminer.

Dans le cadre du service, 47 propriétaires ont fait appel au service facultatif d'entretien, mis en place en octobre 2011 pour vidanger leur fosse ou bac à graisse.

La démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (aide de l'Agence de l'Eau pour chaque dispositif réhabilité) a eu lieu en 2018 sur le secteur de la Suarcine (Suarce, Lepuix-Neuf, ...) et également sur la commune de Chavannes-Les-Grands.



Ordures ménagères

1. Préambule

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Études et de Réalisations pour le TRaitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001.

Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts. Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétences de la CCST, le SIVOM gérait la collecte et le traitement.

Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010. Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 20 agents dont 17 titulaires et 2 emplois aidés.

La Communauté de Communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars. Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement grâce à un seul service client mutualisé.



2. Actions et animations

Ateliers au centre de loisirs de Fêche-l'Eglise

Ces ateliers débutent par un temps de sensibilisation et d'échanges sous forme de quiz ou de jeu sur le devenir des déchets pour poser et comprendre les problématiques liées aux déchets, pour ensuite passer à la réalisation d'objets. Ces ateliers sont créatifs, ludiques et pédagogiques pour les enfants, ils sont sensibilisés au réemploi tout en stimulant leur créativité.

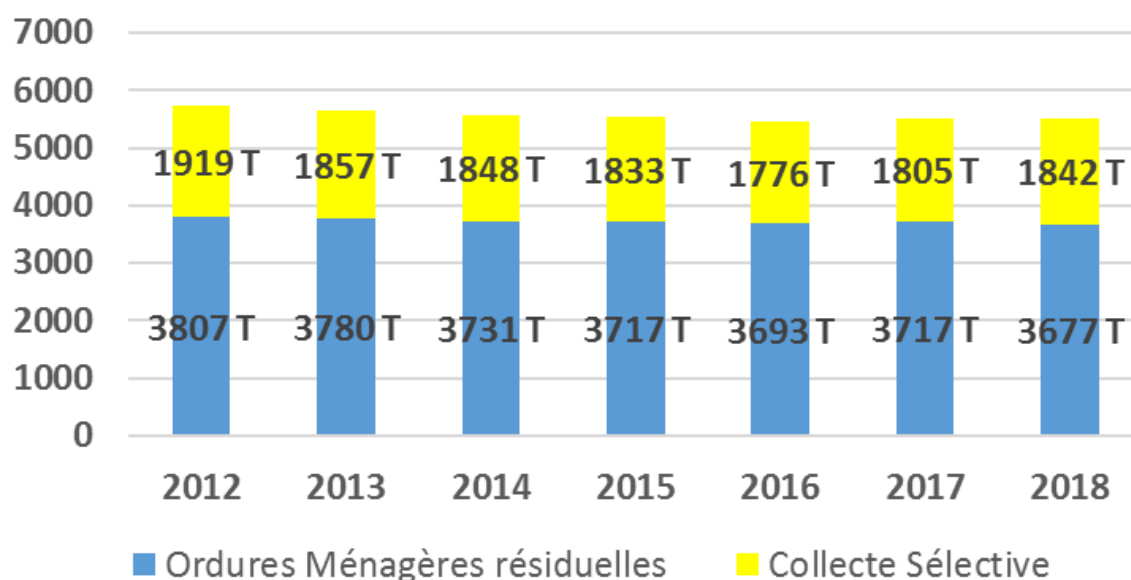
Animations périscolaires et scolaires

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de Communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, goûter et choix d'achats « mini déchets » (éco-consommation). En 2018, 14 interventions ont été effectuées dans les communes de Joncherey, Faverois, Florimont et Lebetain.



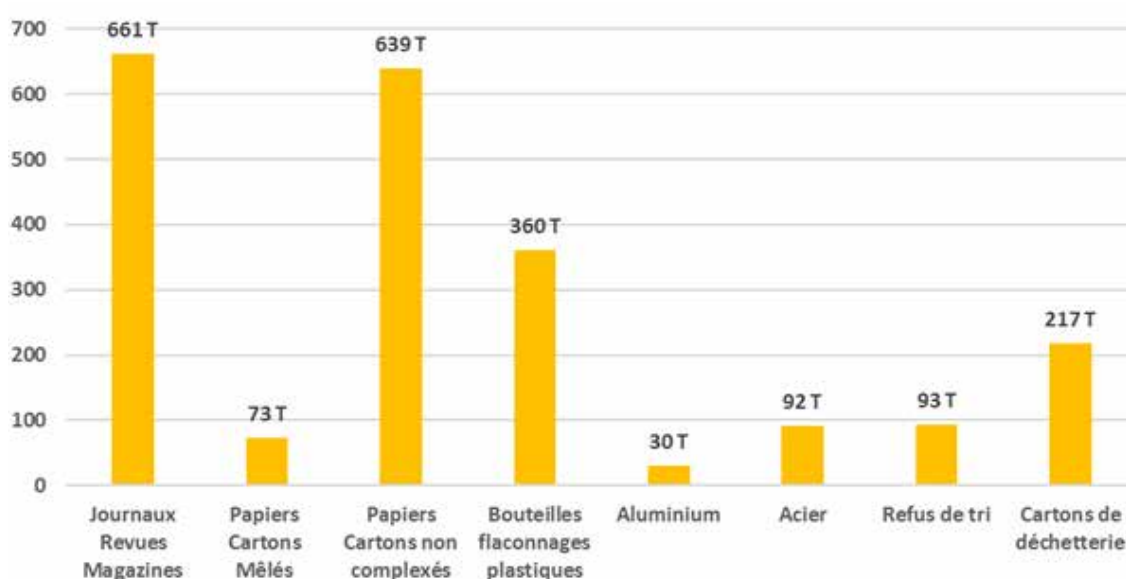
3. Le bilan et les indicateurs d'activités

Tonnage des OMR

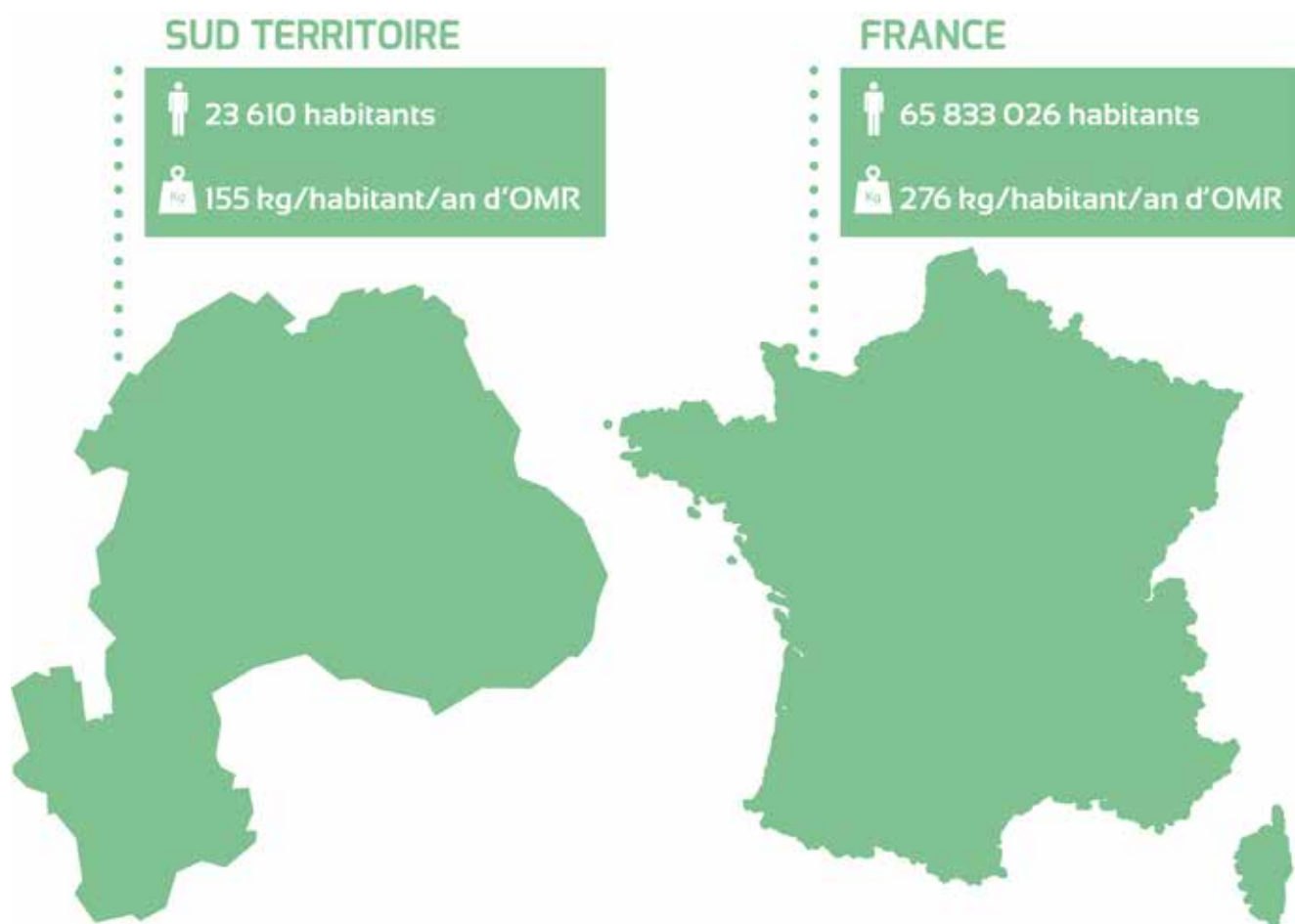


On note une légère baisse de 1,07 % du tonnage entre 2017 et 2018 en ordures ménagères (OM) résiduelles et une hausse de 2,04 % pour la collecte sélective (CS)

Répartition de la collecte sélective



Comparaison au niveau national



Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

4. Les investissements 2018

L'essentiel des dépenses 2018 concerne les travaux de la construction de la déchetterie de Florimont pour un montant de 742 425,74 €. L'équipement a été inauguré en novembre 2018 et a été ouvert au public début 2019.





La compétence GEMAPI

1. Préambule

La compétence GEMAPI comporte 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :
 - coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau :
 - gestion de la ripisylve
- La défense contre les inondations :
 - gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :
 - suppression des seuils/barrages, restauration morphologique.

Les différentes thématiques, abordées en partie dans le contrat de rivière Allaine entre 2010 et 2015, étaient jusqu'à présent gérées au niveau communal, départemental ou encore national. Suite à la loi NOTRe, cette compétence revient de droit aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Cette prise de compétence a nécessité la prolongation du contrat du chargé de mission GEMAPI pour un an.

Le poste du chargé de mission est subventionné à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

2. Les missions du service GEMAPI

Plusieurs missions ont été réalisées pour l'année 2018 au niveau de la GEMAPI :

- Le lancement des projets majeurs en termes de restauration hydro-morphologique (cf. partie 3) ;
- La reprise de l'étude subventionnée à hauteur de 80 % soit 22 752 € d'aide par l'Agence de l'Eau.

- Le zéro-phyto : plan de désherbage pour 10 communes ne l'ayant pas encore réalisé (Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Fêche l'Eglise, Froidefontaine, Grosne, Montbouton, Recouvrance, Suarce, Vellescot), aide pour les communes souhaitant acheter du matériel alternatif, ...

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80% la réalisation des plans d'entretien pour les communes soit une aide de 10 400 €.

- Les repères de crues (objectif du contrat rivière qui n'avait pour l'heure pas été réalisé) : fin de l'étude en lien avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin qui a abouti à la désignation des lieux susceptibles d'accueillir des repères de crues (sur le bassin versant de l'Allaine). Pose prévue après les travaux (cf. paragraphe suivant) ;

Etude subventionnée à 50 % au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs soit 5 850 €.

- La cartographie des cours d'eau afin de suivre et d'apporter des compléments en temps réel sur ce travail réalisé par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires);

- La clarification des missions de la GEMAPI à l'échelle de la CCST et la mise à jour des démarches administratives liées à la prise de compétence (digue ZAC de l'Allaine notamment) ;



- Les mesures compensatoires : recherches de zones humides pour la ZAC des Grands Sillons ;
- Surveillance de la qualité des nappes pour l'alimentation en eau potable et notamment la protection des captages de St-Dizier-l'Evêque ;
- Les cabanes des Grands Reflets à Joncherey : appui environnemental et gestion du site (notamment sur l'aspect piscicole) ;
- Appui technique pour la SODEB, la SEM Sud Développement et les communes qui le souhaitent sur des dossiers concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques. Il a ainsi été réalisé en 2018, en lien avec le service GEMAPI, les travaux suivants :
 - La réfection de la prise d'eau du canal des forges afin de permettre de réguler les inondations au niveau des habitations de la rue sous l'auge et du site des forges à Grandvillars.
 - La réfection des vannes dans le site des forges (travaux déjà entamés en 2017) pour réguler les inondations sur le site.
 - La réfection de la berge gauche du canal sur 250 m au niveau de la rue sous l'auge de Grandvillars.

3. Le projet de restauration morphologique de l'Allaine sur le long terme (programme entre 2020 et 2025)

Dans la continuité de l'état des lieux des milieux aquatiques, la CCST a officiellement relancé le 3 juillet 2018, lors d'un comité de pilotage, un projet de restauration sur la totalité du linéaire de l'Allaine dans le Sud Territoire, soit sur 7,4 km. Les études devraient permettre d'aboutir à des travaux prévus entre 2020 et 2025. Plusieurs tronçons ont d'ores et déjà été identifiés :

- A1 : Tronçon « Delle » entre le pont de l'Intermarché (Boulevard de la liberté) et l'ancienne station d'alimentation en eau potable qui pourrait être une zone d'expansion de crue afin de limiter les inondations sur Delle et notamment la zone industrielle (Bricomarché, garage Renault, ...).
- A2 : Tronçon « Delle - Thiancourt - Joncherey » comprenant le seuil du moulin de Thiancourt. Le seuil du moulin de Thiancourt est classé comme infranchissable par les services de l'Etat et doit faire l'objet d'ici 2023 d'une réhabilitation pour rétablir la continuité écologique.

- A3 : Tronçon « Grandvillars- Amont » entre le seuil des Roselets et le pont au centre de Grandvillars (D36). A plusieurs endroits, l'Allaine a court - circuité certains méandres menaçant ainsi le captage d'eau potable de Grandvillars et le parc à fils de chez LISI. Le seuil des Roselets est également considéré sur ce tronçon par les services de l'Etat comme infranchissable (pour les poissons et les sédiments). L'aspect piscicole sera également pris en compte.

- A4 : Tronçon « Grandvillars – Aval » entre le pont au centre de Grandvillars (D36) et la RN1019. L'enjeu inondation est très important sur cette section. Des champs d'expansion de crues seront créés dans le but de stocker l'eau et ainsi limiter les inondations dans le centre de Grandvillars et dans la zone industrielle.



La reprise des études a été attribuée à TELEOS. Ce bureau d'étude est celui qui avait été retenu dans le cadre du contrat rivière et a donc l'antécédent sur ce dossier. Cette première phase d'étude devrait se terminer pour la fin du premier semestre 2019. Une phase de consultation devrait ensuite être réalisée d'ici fin 2019 – début 2020.



En lien avec cet important projet de restauration morphologique, un autre projet a été identifié. Il s'agit de celui du centre-ville de Delle entre le pont de la Poste (pont de la 1^{ère} armée) et la zone des Bretilloux derrière l'Intermarché. Ce tronçon, complètement artificialisé, n'a pas été restauré dans le cadre du contrat rivière Allaine. La passerelle piétonne pose problème dans ce secteur en cas de crues importantes et a fait l'objet de nombreuses discussions au cours de l'année 2018. L'objectif est de lancer des études de maîtrise d'œuvre au cours du premier semestre 2019.

Les aides sur ce projet sont en cours de négociation avec l'Agence de l'Eau. Pour information, les taux de base définis par l'Agence de l'Eau sont de l'ordre de :

- 80 % pour les études,
- 70 % pour la continuité écologique,
- 50 % pour la morphologie du cours d'eau.

D'autres aides pourraient également être demandées (dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) par exemple) afin d'atteindre un taux de subvention de l'ordre de 80 %.



Urbanisme

Instruction Droit Des Sols

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols créé par la Communauté de Communes en 2015 se charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de certificats d'urbanisme d'information, de certificats d'urbanisme opérationnel, de Déclaration Préalable, de Permis de Construire, de Permis de Démolir, de Permis d'Aménager, la décision finale restant du ressort de la Commune, autorité compétente.

Le service, basé au Pôle technique à Grandvillars, compte 2 instructeurs pour 1,5 ETP. Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

1. Activité du service Instruction des autorisations liées au droit des sols en 2018

Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2018, le service a instruit :

542 dossiers de certificats d'urbanisme d'information (CUa)

64 dossiers de certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)

403 dossiers de Déclaration Préalable (DP)

135 dossiers de Permis de Construire (PC)

11 dossiers de Permis de Démolir (PD)

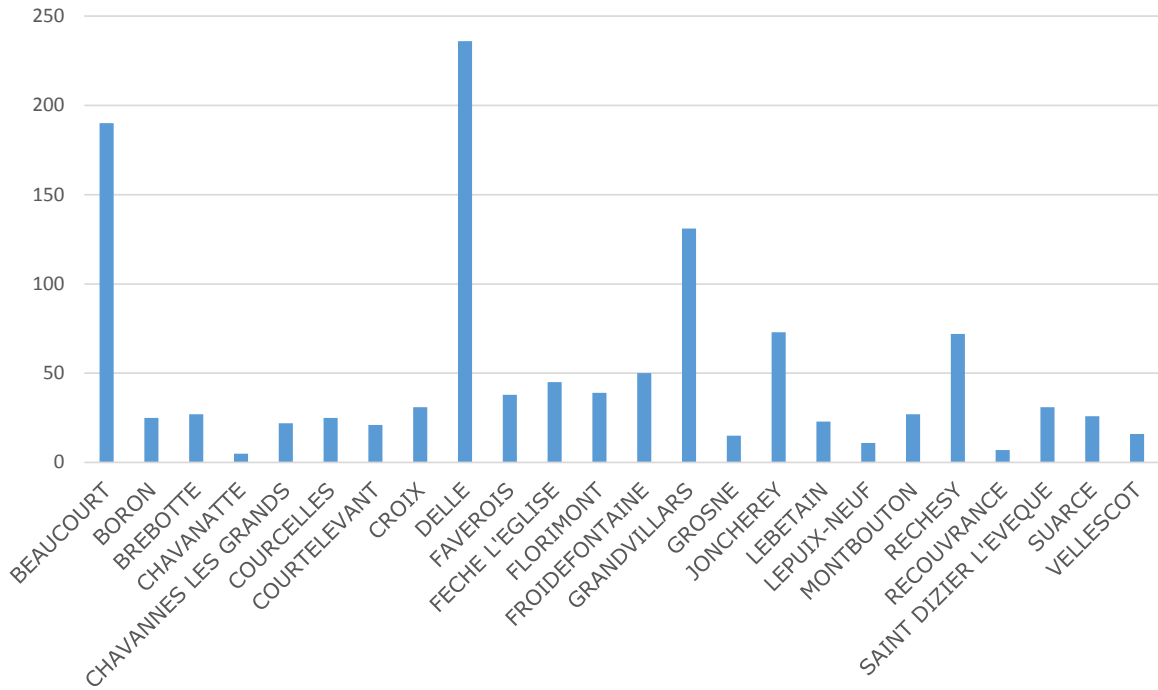
10 dossiers de Permis d'Aménager (PA)

Soit un total de 1 165 dossiers sur l'année, soit environ 12 % de plus que l'année précédente, chiffre (voir graphique p 40) en constante augmentation depuis la création du service.

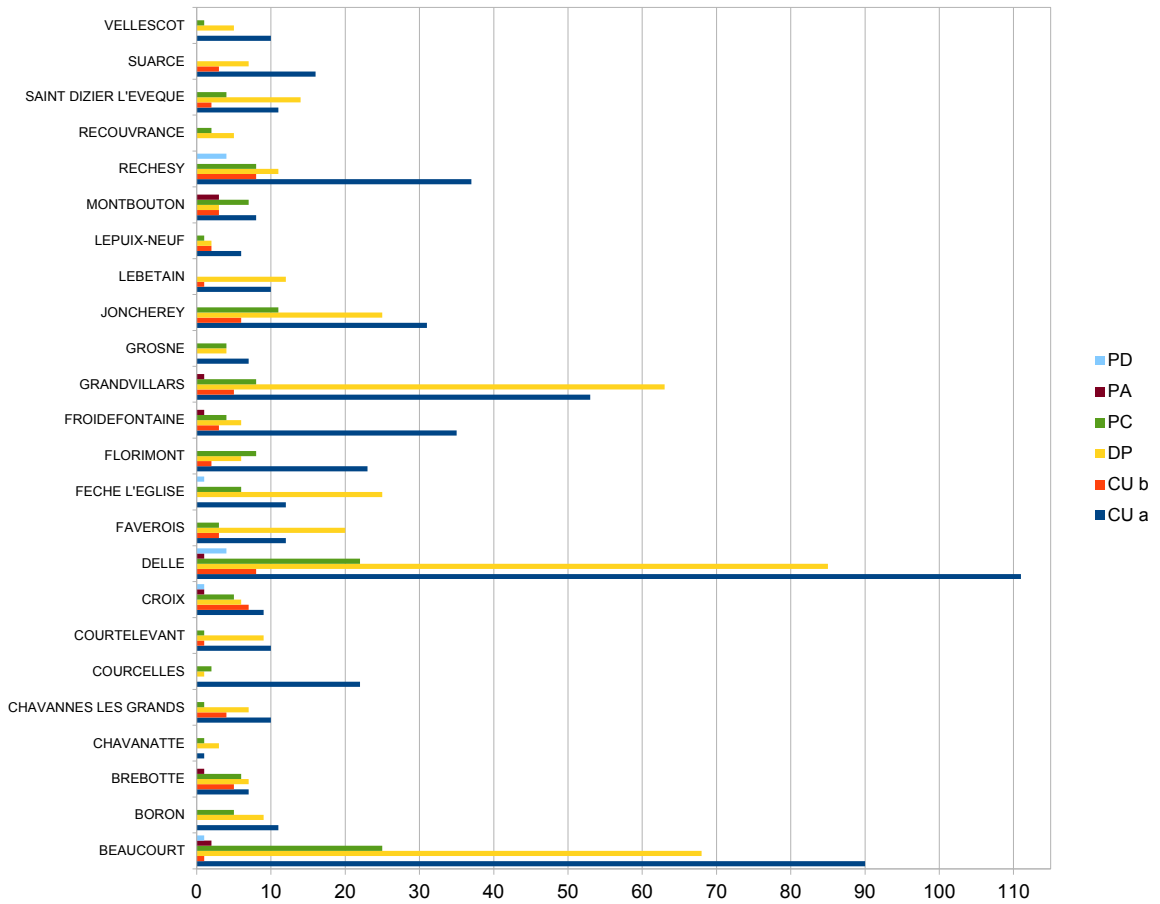
L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.



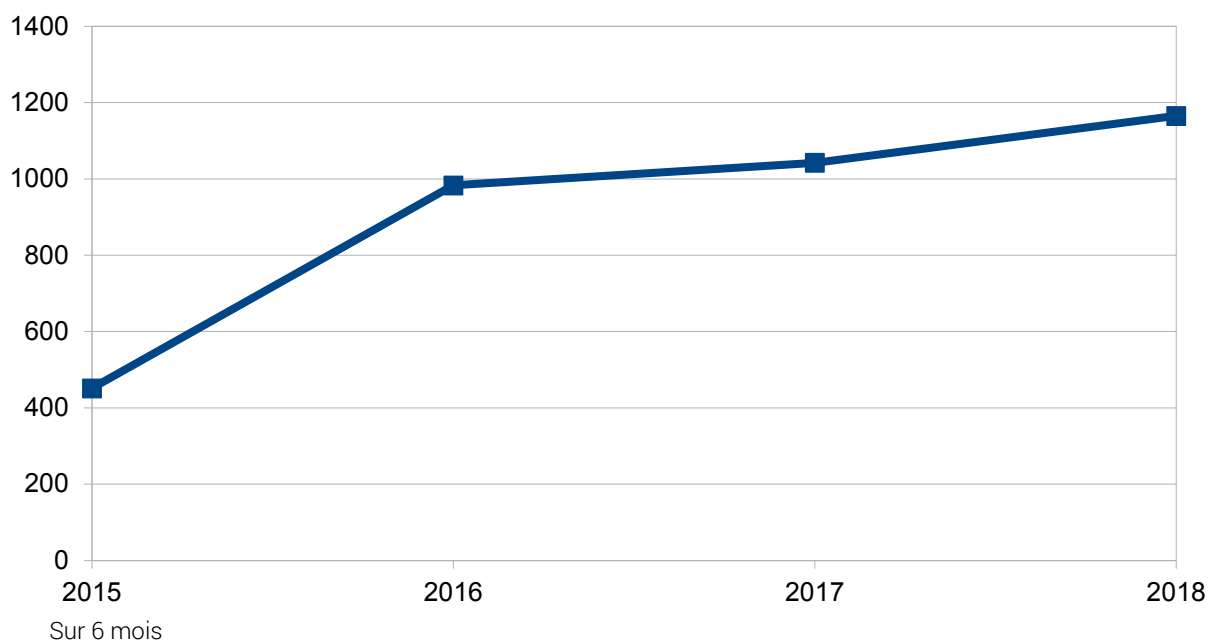
Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par commune



Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par type



Evolution du nombre de dossiers instruits



2. Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux.

Ainsi, en 2018, le service a collaboré aux groupes de travail et aux réunions de personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU de Beaucourt, Delle, Joncherey, Froidefontaine et Suarce.

Police Municipale Intercommunale

1. Préambule

Le Service de Police Municipale Intercommunale de la Communauté de Communes a connu, depuis sa création en 2011, des évolutions chroniques, tant sur le plan de son organisation que sur la diversification de ses missions, pour lesquelles les objectifs affichés ont été l'adaptation aux changements sociétaux et l'amélioration de la qualité du service public.

L'année 2018 a été marquée par des temps forts qui ont renforcé l'engagement auprès des élus et de la population. La confiance des Maires, par le renouvellement des conventions ou par de nouvelles adhésions, est la traduction du bien-fondé de l'existence de la Police Municipale au sein de l'intercommunalité.

Consciente des enjeux, la CCST a apporté les moyens adéquats pour soutenir ces évolutions.

Le personnel de la Police Municipale Intercommunale s'est investi pleinement pour affirmer ces objectifs.



2. L'adhésion de 4 nouvelles communes au service de Police Municipale Intercommunale

Les mois de janvier, juillet et décembre 2018 ont vu l'arrivée de 4 nouvelles communes adhérentes à la Police Municipale Intercommunale qui ont signé avec la Communauté de Communes des conventions de mise à disposition des agents. Il s'agit, des communes de FROIDEFONTAINE, BORON, FAVEROIS et SUARCE.

Signe d'un besoin existant pour les Maires de disposer d'un appui de ce service, dans leurs missions quotidiennes de police sur leur circonscription, la Communauté de Communes a apporté les moyens nécessaires dans le cadre de cette évolution.

3. Recrutement d'un agent supplémentaire

21 communes faisant partie désormais du champ de compétence territoriale du service de Police Municipale Intercommunale, la décision de recruter un agent supplémentaire permettra d'augmenter l'effectif, soit au total 9 policiers municipaux à jour de formation pour le début de l'année 2019.

4. Renfort de la présence hebdomadaire sur le terrain

Le nouveau territoire couvert influençant le volume des sollicitations, l'ajout d'un service de soirée le lundi a permis d'optimiser sur la semaine la présence cohérente des agents sur le terrain et ainsi de répondre favorablement aux demandes.

L'évolution des missions :



5. L'évolution des missions

La Communauté de Communes est engagée depuis deux ans, auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort, dans la lutte contre l'insécurité routière. La Police Municipale Intercommunale est légitimement « acteur » à l'occasion de ses missions réalisées au quotidien aux abords et sur les routes traversant les villes et les villages. En partenariat avec la Gendarmerie, la Prévention Routière 90 mais également l'Education Nationale, dans le cadre du Plan Départemental de Sécurité Routière initié par la Préfecture, le projet d'intervenir dans les écoles primaires a été présenté aux élus des communes adhérentes.

Le projet d'affecter un agent de la Police Municipale Intercommunale formé, dans des actions de prévention notamment auprès des enfants des écoles primaires, est à l'étude. Quelques interventions au cours de l'année 2018 ont démontré l'engouement des Directeurs d'école et l'intérêt de pérenniser ces actions.

6. Commissionnement d'un agent en matière de constat d'urbanisme

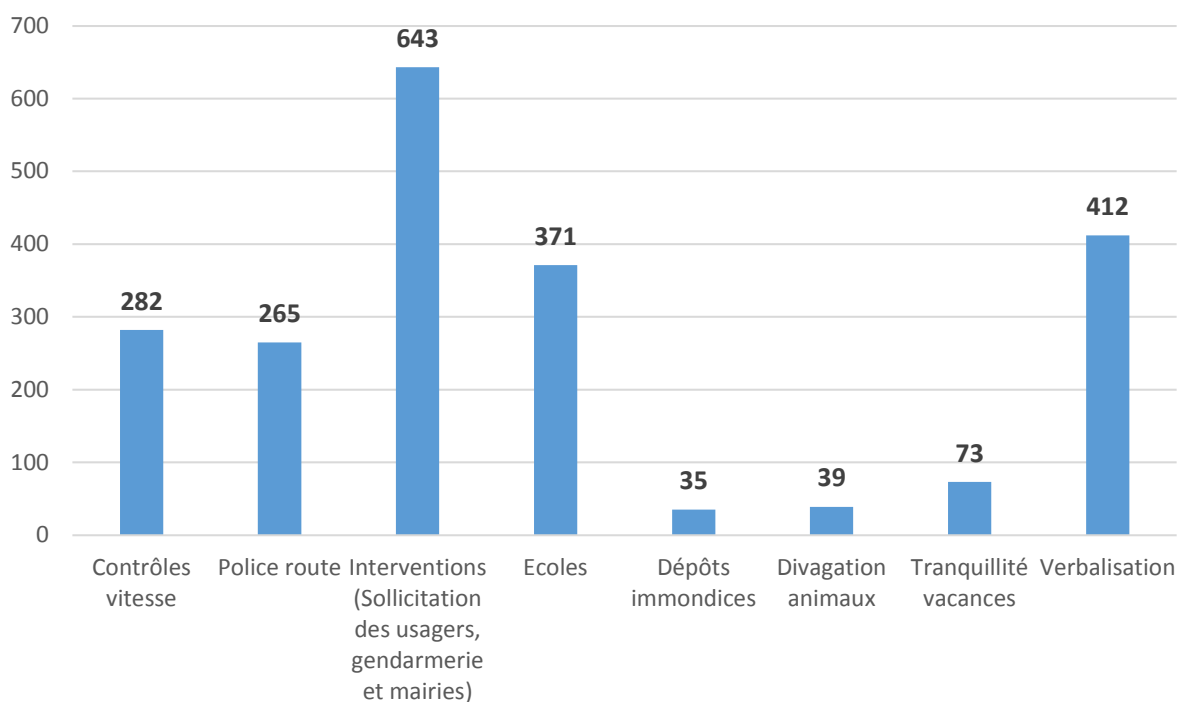
Face à la demande des Maires et de façon à généraliser les compétences sur l'ensemble des communes, il a été proposé de commissionner un agent sur les 21 communes adhérentes à la Police Municipale Intercommunale. La nomination d'un agent, sur décision des Maires, entrera en vigueur au courant du premier trimestre 2019.

7. Moniteur manieement des moyens des forces intermédiaires : bâton de protection et tonfa

Un agent a été formé en qualité de moniteur armement (bâton de protection et tonfa) afin de dispenser en interne des entraînements et formations à l'ensemble du personnel.



8. Quelques chiffres



9. Conclusion

L'année 2018 a été riche en projets de service : études, consultations des élus, montage de dossiers... Dans l'ensemble, ils ont été clôturés en fin d'année en vue d'une entrée en vigueur début 2019.

Assurer un service équitable sur l'ensemble du territoire de compétence de la Police Municipale Intercommunale de la Communauté de Communes est une préoccupation et une priorité. 2019 sera la confirmation que les axes d'orientation envisagés auront été appropriés pour garantir un meilleur service à destination des élus et du public.

Fourrière automobile

Présente uniquement sur les communes de BEAUCOURT, DELLE, GRANDVILLARS et JONCHEREY, pour lesquelles les Maires avaient signé des délégations de service public avec un prestataire, une réflexion a été engagée aux fins d'étendre la fourrière automobile à l'ensemble des communes faisant partie de l'intercommunalité. Il s'agissait de répondre à une demande des élus ne disposant pas de ce dispositif et devant faire face à des difficultés dans le domaine du stationnement abusif.

Dans le cadre de ce projet et afin de promouvoir le service aux communes, début 2018, la collectivité a sollicité l'ensemble des vingt-sept maires et leurs conseils municipaux, en vue de la création d'une « fourrière automobile intercommunale », engendrant une modification des statuts de la Communauté de Communes et la prise d'une nouvelle compétence.

La fin d'année s'est soldée par l'adhésion de 24 communes au service de la fourrière automobile intercommunale, clôturant ainsi le projet avec une prévision d'entrée en vigueur pour le premier trimestre 2019.

Ce nouveau service sera géré par la Police Municipale Intercommunale.



Communication

L'objectif des opérations de communication est de mettre en avant l'action de la Communauté de Communes portée par les élus et plus globalement de faire connaître et mettre en valeur le Sud Territoire.

Coté méthode, deux évolutions parallèles ont été initiées en 2018 : d'une part l'internalisation de certaines fonctions, notamment la mise en page du magazine intercommunal, eu égard aux compétences détenues en interne (PAO en particulier) et, d'autre part, le développement d'une fonction d'appui structurée unique pour l'ensemble des services.

1. Publications et opérations de communications

La CCST a édité deux numéros (mars et novembre) de son magazine à destination du grand public « l'Echo du Sud » dont le second entièrement élaboré en interne selon une nouvelle maquette. L'occasion de rafraîchir visuellement le support et de faire évoluer son architecture (instauration d'un dossier central, création d'une page relative aux projets des communes, développement de l'agenda...). Le magazine intercommunal est distribué dans les 11 000 boîtes-aux-lettres des habitants des 27 communes membres de la CCST.

ECHO DU SUD



JOURNAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le « Journal du Conseil Communautaire » concretise la volonté des élus intercommunaux d'instaurer un lien privilégié entre la collectivité et les acteurs locaux (commerçants, élus, associations...). Résumé pédagogique et illustré de quatre pages des engagements de la CCST, il se veut un vecteur de compréhension et d'appropriation du projet territorial. Un second numéro centré sur les orientations budgétaires de l'année a été diffusé au printemps 2018 à 1 200 exemplaires.



INSERTIONS DANS DES SUPPORTS A RAYONNEMENT EXTRACOMMUNAL

Un supplément à l'édition de l'Est Républicain du 08 avril a été diffusé en kiosque à l'échelle du Nord Franche-Comté et directement dans les boîtes aux lettres des habitants du Sud Territoire. Bénéficiant d'une mise en page moderne et attractive, ce supplément de 4 pages égrène les atouts du territoire et les initiatives locales.



Dans le cadre du lancement de la pré-commercialisation des logements aux Fonteneilles, une insertion publicitaire a été publiée dans l'édition du 13 juin de l'Est républicain.

Dans le cadre du numéro spécial « ligne Belfort-Delle » du magazine Esprit Comtois de décembre, la CCST a fait paraître une page promotionnelle.

Une plaquette de présentation générale du Sud Territoire, précisant son accessibilité, ses principales caractéristiques et les chiffres clés qui le caractérisent, a été élaborée et éditée en interne en vue d'être distribuée lors des différentes manifestations organisées par la CCST (visite de la Préfète, conférences de presse, portes ouvertes en gare de Delle, inaugurations...).



JOURNÉE PORTES OUVERTES DE LA LIGNE BELFORT-DELLE

L'année 2018 a été marquée par la réouverture, en décembre, de la ligne ferroviaire Belfort-Delle, concrétisation de plusieurs années de travail conjoint avec l'ensemble des financeurs.



Le point d'orgue des actions et manifestations en lien avec cette réouverture a été la journée portes ouvertes du samedi 08 décembre 2018. A cette occasion, plusieurs actions de

communication ont été mises en œuvre par la CCST en gare de Delle :

- Préparation et tenue d'un stand avec mise à disposition de documentation et distribution de goodies : boussoles estampillées CCST « Retrouvez le Sud ! ».
- Organisation d'un jeu-concours sous la forme d'un Quiz auquel 121 personnes ont participé pour 3 gagnants tirés au sort.
- A l'initiative de la CCST, plusieurs classes (CE2, CM1 et CM2) des écoles de Delle et Joncherey ont travaillé sur le thème des voyages en train. Leurs productions (poèmes et dessins) ont été affichées en gare de Delle durant plusieurs semaines.

RELATIONS PRESSE

L'entretien et le développement des relations presse vise à assurer une couverture médiatique à l'action de la CCST. Une conférence de presse de rentrée a ainsi été organisée le 11 septembre. Elle a notamment donné lieu à une interview du Président au micro de Radio France Bleu le 12 septembre. Plusieurs communiqués / dossiers de presse ont été élaborés au cours de l'année, notamment dans le cadre du démarrage de la nouvelle école de musique intercommunale, du lancement de la commercialisation des Fonteneilles et de l'inauguration de la déchetterie et du parking de covoiturage. En parallèle, la revue de presse quotidienne s'est poursuivie.

2. Communication digitale

SITE INTERNET

Compte tenu de l'importance d'internet dans le quotidien des habitants, le site de la Communauté de Communes (www.cc-sud-territoire.fr) apparaît comme un moyen de communication essentiel.

Il s'enrichit ainsi chaque jour dans le but non seulement de promouvoir l'action de la collectivité mais aussi de rendre service aux administrés via toute une série d'informations : horaires des différents services, formulaires à télécharger, tarifs, délibérations...

Le fil d'actualité permet également de communiquer sur les différents événements ayant lieu dans le Sud Territoire.

En 2018, le site s'est notamment enrichi d'une partie dédiée à l'Ecole de musique intercommunale.



PAGE FACEBOOK

Lancée en février 2017, la page Facebook de la Communauté de Communes a compté en 2018 une centaine de publications (contre une trentaine en 2017). Le nombre d'abonnés est passé de 85 en début d'année à 292 fin 2018.



3. Fonction d'appui des services

Une démarche globale d'harmonisation des pratiques et des supports a été initiée : création de signatures mails sur un modèle unique, modèle de diaporama, modèle de panneau de chantier...

En septembre, le livret d'accueil à destination des nouveaux agents a été mis à jour.

Le service communication a accompagné à la mise en place de l'Ecole de musique intercommunale : élaboration et diffusion, notamment dans les écoles, d'une plaquette de communication, création d'un espace dédié sur le site internet, accompagnement des événements / manifestations organisés par l'Ecole : portes ouvertes le 15/09, concert en gare de Delle le 08/12 et Concert de Noël du 14/12.

Les publications touristiques ont été rééditées : sets de table et cartes postales.

4. Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire des grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements /

FESTIVAL MUSIQUES PLEIN SUD



La CCST a renouvelé en 2018 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé dans les communes de Courtelevant, Thiancourt et Réchésy les 31 août, 1^{er} et 2 septembre (8 500 € pour chacune des 3 associations).

Comme chaque année, cette 7^{ème} édition a permis de proposer aux habitants du Sud Territoire trois spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural.

PARTENARIATS DE COMMUNICATION

La CCST a renouvelé en 2018 son accompagnement des principales structures locales dont les actions en matière de diffusion de spectacles rayonnent au niveau communautaire et extracommunautaire : Maison Pour Tous de Beaucourt, Delle Animation, Grand'v'hillare, association franco-suisse Nuits d'été de Milandre qui produit le spectacle théâtral bisannuel « Les Nuits de Milandre », association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (10 000 € par structure) et Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne 2018 (3 000 €).



Vie institutionnelle

1. Démocratie locale

Pour l'année 2018, il y a eu **8** bureaux :

- Le 18 janvier
- Le 1er mars
- Le 28 mars
- Le 24 mai
- Le 28 juin
- Le 19 septembre
- Le 25 octobre
- Le 6 décembre

Les **9** conseils communautaires ont eu lieu

- Le 25 janvier
- Le 8 mars
- Le 5 avril
- Le 31 mai
- Le 5 juillet
- Le 13 septembre
- Le 27 septembre
- Le 8 novembre
- Le 20 décembre

En tout, **246** délibérations ont été adoptées.

12 commissions d'appels d'offres ont été réunies en 2018 :

- Le 25 janvier
- Le 20 février
- Le 8 mars
- Le 2 mai
- Le 17 mai
- Le 31 mai
- Le 14 juin
- Le 28 juin
- Le 13 septembre
- Le 27 septembre
- Le 8 novembre
- Le 20 décembre

2. Participations financières aux partenaires/autres structures institutionnelles

STRUCTURE	MONTANT
FRANCE VICTIMES	1973€
MISSION LOCALE	26 370€
ADN FC	30 000€
SDIS	1 143 767€
SCOT	24 894€
POLE METROPOLITAIN	36 378€
MEDEF	4 900€
MONTANT TOTAL	1 268 282€

3. Fonds de concours d'investissement versés aux communes membres

336 899 €

4. Fonds de concours de fonctionnement versés aux communes membres

339 000 €



www.cc-sud-territoire.fr